

# COMMUNE DE TOURRETTES

Département du Var - 83



## PLAN LOCAL D'URBANISME 5U

### LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Délibération du Conseil Municipal :	04 juillet 2011
Arrêté le :	27 juin 2017
Enquête publique :	19 mars 2018 au 20 avril 2018
Enquête complémentaire :	6 mai 2019 au 21 mai 2019
Approuvé le :	14 octobre 2019
Nouvelle approbation	9 juin 2020
Modifications	Mises à jour

## Liste des emplacements réservés pour équipements et voirie

### Rappel du Code de l'Urbanisme – Article L.151-41

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

- 1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;
- 2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;
- 3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques [...] »

### Liste des emplacements réservés pour aménagement de voirie et de cheminements

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE/ LONGUEUR
1	Élargissement de la RD 562 Largeur de la plateforme : 9 m	Département	3,5 km
2	Aménagement du projet EV8 Largeur de la plateforme : 3 m	Département CCPF	2,4 km
3	Élargissement de la RD 563 Largeur de la plateforme : 9 m	Département	1,1 km
2/4	ER 2 : Aménagement du projet EV8 Largeur de la plateforme : 3 m  ER 4 : Élargissement de la RD 256 Largeur de la plateforme : 7 m	Département CCPF  Département	867 m
5	Élargissement de la RD 219 - Largeur de plateforme : 7 m Rectification des virages de la RD 219	Département Commune	910 m
7	Élargissement du chemin de la Tuilière Largeur de la plateforme : 5 m	Commune	860 m
8	Élargissement du chemin du Lac Largeur de la plateforme : 5 m	Commune	720 m
9	Élargissement et rectification de virages du chemin de Fayence à Saint-Cézaire Largeur de la plateforme : 5 m	Commune	1,2 km
10	Élargissement du chemin des Colles Largeur de la plateforme : 5 m	Commune	2,3 km

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE/ LONGUEUR
11	Élargissement de l'ancien chemin de Draguignan à Grasse Largeur de la plateforme : 5 m	Commune	400 m
12	Aménagement du carrefour au chemin du Terme	Département	190 m <sup>2</sup>
13	Aménagement du carrefour d'accès au terrain d'aviation	Département	3 333 m <sup>2</sup>
14	Aménagement du carrefour et de contre allée sur la RD 562 au quartier Lombardie/Les Clots - partie Est et Ouest	Département	4 210 m <sup>2</sup>
15	Création de voirie Largeur de la plateforme : 20 m	Commune	180 m
16	Création de voirie Largeur de la plateforme : 8 m	Commune	600 m
17	Élargissement du chemin des Clos Largeur de la plateforme : 12 m	Commune	150 m
18	Élargissement du chemin des Turkières Largeur de la plateforme : 10 m	Commune	510 m
19	Élargissement du chemin du Collet de Christine Largeur de la plateforme : 10 m	Commune	430 m
20	Élargissement du chemin de la Grande Bastide Largeur de la plateforme : 10 m	Commune	1 140 m
21	Création d'une piste piétonne ou mixte le long de la RD 562 Largeur de la plateforme : 2 mètres	Commune	2 130 m
22	Création d'une piste piétonne ou mixte le long du chemin communal Le Vallon	Commune	330 m

### **Liste des emplacements réservés pour réalisation d'équipements publics**

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE
I	Extension du cimetière	Commune	7 730 m <sup>2</sup>
II	Création d'un parking pour covoiturage aux Grandes Terrasses	Commune	5 000 m <sup>2</sup>

# COMMUNE DE TOURRETTES

Département du Var - 83



## PLAN LOCAL D'URBANISME

# 5b

### LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS POUR MIXITÉ SOCIALE

Délibération du Conseil Municipal :	04 juillet 2011
Arrêté le :	27 juin 2017
Enquête publique :	19 mars 2018 au 20 avril 2018
Enquête complémentaire :	6 mai 2019 au 21 mai 2019
Approuvé le :	14 octobre 2019
Nouvelle approbation	9 juin 2020
Modifications	Mises à jour

# I - Liste des emplacements réservés pour mixité sociale

## Rappel du Code de l'Urbanisme – article L.151-41

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :  
[...]

4° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit. »

## Liste des emplacements réservés pour mixité sociale du projet de PLU

La répartition des logements sociaux est définie de la façon suivante pour la commune de Tourrettes : 33 % PLUS, 33 % PLAI et 33 % PLS.

<b>N° D'OPÉRATION</b>	<b>DÉSIGNATION</b>	<b>LOCALISATION RÉF.CADASTRALE</b>	<b>SUPERFICIE EN M<sup>2</sup></b>	<b>BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>OBJET</b>
1	L'Hubac de la Colle	Parcelle n° I01 418-419-420 en partie	14 530 m <sup>2</sup>	Commune	25 % minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements locatifs sociaux